



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 3734

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le rapport (no 248) de la mission d'information du Senat sur la decentralisation (27 mars 1991) proposant notamment de « clarifier la repartition des competences en matiere d'aide sociale ». Cette disposition n'etant pas, a ce jour, entree en vigueur, il lui demande de lui preciser la nature, les perspectives et les echeances de son action ministerielle a cet egard.

### Texte de la réponse

Le rapport de la mission du Senat sur la decentralisation a porte un jugement globalement positif sur la decentralisation. En raison meme de la nature de l'aide sociale, la repartition des competences issues des lois de decentralisation ne permet pas d'eviter certaines imprecisions sur les domaines respectifs d'intervention des collectivites publiques, mises en evidence, a juste titre, par cette etude. S'il apparait premature de modifier l'ensemble du dispositif instaure dans ce domaine par les lois de decentralisation, un certain nombre d'ajustements sont neanmoins necessaires. Ces ajustements font l'objet d'etudes a l'heure actuelle, qui prennent en compte les propositions du rapport de la mission senatoriale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3734

**Rubrique :** Aide sociale

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 1993, page 1944

**Réponse publiée le :** 11 octobre 1993, page 3431